

Octobre-novembre 2005, il y a 10 ans, la révolte des quartiers populaires

lundi 26 octobre 2015, par [Correspondant\(es\)](#), [SLAOUTI Omar](#) (Date de rédaction antérieure : 22 octobre 2015).

Sommaire

- [Retour sur la révolte d'octobr](#)
- [Le traitement colonial des \(...\)](#)
- [Oui, il existe des ghettos \(...\)](#)

Retour sur la révolte d'octobre-novembre 2005 la révolte des quartiers populaires

Entretien. 10 ans tout juste après les révoltes d'octobre-novembre 2005, nous avons demandé à Omar Slaouti, militant à Argenteuil (95) contre les violences policières et pour l'égalité des droits, de revenir sur le déroulement et de mettre en lumière ces événements.

Peux-tu rappeler les événements qui ont déclenché les révoltes de 2005, et quel est le rendu judiciaire de cette affaire 10 ans après ?

Omar Slaouti - À Clichy-sous-Bois (93), le soir du 27 octobre 2005 à 18 h 12, Bouna Traoré, 15 ans, et Zyed Benna, 17 ans, meurent électrocutés. Leur ami Muhittin est lui gravement brûlé. Ces amis qui venaient de quitter un stade de foot voulaient échapper à un contrôle d'identité. La BAC les poursuit, ils pénètrent dans l'enceinte d'un transformateur EDF. La réplique d'un des policiers au central claque comme une condamnation : « Si ils rentrent sur le site EDF, je ne donne pas cher de leur peau ». Les policiers quittent les lieux sans faire appel aux secours. Pourtant le tribunal a jugé que ces policiers n'avaient pas connaissance d'un « danger certain et imminent ». La relaxe est prononcée. Pour la justice, il n'y a pas de victimes.

Depuis 35 ans, les révoltes dans les quartiers populaires sont toujours liées à la mort de jeunes en lien d'une façon ou d'une autre avec la police. La justice couvre toujours ces policiers. De Ferguson à Baltimore jusque dans les cités de France, c'est la même histoire.

Quelles furent les réponses du pouvoir face à ces révoltes ?

Le déni tout d'abord. Sarkozy et De Villepin déclaraient dès le lendemain que les policiers ne poursuivaient pas Zyed et Bouna. Dès le soir de la mort de ces deux jeunes, une répression policière violente et le lancement d'une grenade en direction de la mosquée de Clichy-sous-Bois en plein ramadan allument la mèche au baril de pauvreté et de mépris. Plus de 200 villes s'embrasent, et tout autant de politiques, intellectuels, journalistes, proposent une approche ethnisante de ces questions sociales que sont le racisme et la pauvreté. Pour Finkielkraut, « ils ne sont pas pauvres, ils sont musulmans ». Pour d'autres comme Gérard Larcher, à l'époque ministre délégué à l'Emploi, le problème est à rechercher dans la polygamie ! De Villepin instaure l'état d'urgence, une loi de 1955 rédigée lorsque la France entrait dans la guerre d'Algérie, et dont le dernier usage avait été fait en

1984 en Kanaky. Cette répression exprime le sens politique du regard porté sur les habitants des quartiers populaires. Et elle constitue en même temps un champ d'expérimentation pour mater toute contestation sociale. Ces quartiers populaires sont des laboratoires.

Quelles furent les formes, dynamiques et limites de ces révoltes ?

Ces révoltes sont d'abord un sursaut de dignité : « Nos vies valent les vôtres ! ». Autre élément constant de ces révoltes, c'est qu'elles opposent à chaque fois les habitants des cités aux policiers et à personne d'autre. Enfin, la contagion à l'ensemble de la métropole et aux colonies françaises que l'on aurait tort d'ignorer, démontre le caractère systémique et structurel du racisme d'État. Plus personne après ces trois semaines ne peut ignorer la dimension politique des révoltes. On peut toujours chercher des limites au fait par exemple de brûler des poubelles, de lancer un projectile ou de déchirer une chemise. Mais dans bien des cas, c'est l'expression d'une contre-violence légitime et le début de la conscientisation d'une force collective autonome. La question est plutôt de s'interroger sur les limites des relais politiques pour soutenir ce type de mouvement. D'autant que le pouvoir fait tout idéologiquement et matériellement pour isoler, quadriller, et enfermer ces contestations. Il y a réussi jusque-là.

Quelles furent justement les actions et réactions des différentes forces du mouvement social et ouvrier ? Quelles conséquences sur les rapports entre quartiers et organisations de gauche et d'extrême gauche ?

Il y a eu bien sûr une opposition à ce couvre-feu de la part de la LCR qui en appelait à la désobéissance, ainsi que du PCF et des Verts, même si ces deux dernières organisations n'ont pas déposé de recours contre le décret Guy Mollet. La direction du PS, elle, l'approuvait, collant l'UMP le doigt sur la couture. Pour le reste, l'absence politique, même de la gauche radicale, dans ces quartiers en dit long sur son décrochage avec ces pans entiers de la population. Pourtant le Non au Traité constitutionnel quelques mois plus tôt venait d'enregistrer une forte participation dans ces mêmes quartiers, et quelques mois plus tard, les lycéens de ces quartiers étaient parmi les près de 3 millions de manifestants qui exigeaient le retrait du CPE. Pour toutes les organisations qui font de l'égalité une boussole politique, reste alors à comprendre et à intégrer comme essentielles ces luttes spécifiques contre les violences policières structurelles et les discriminations négrophobes, romophobes, islamophobes. Admettre enfin que l'auto-organisation de ces luttes est une condition nécessaire pour reconnaître les sujets politiques à part entière que sont celles et ceux qui subissent ces oppressions spécifiques.

Les violences policières, du harcèlement quotidien jusqu'au meurtre, sont l'expression concentrée d'un système de ségrégation. Quelle place particulière pour les violences policières dans ce système, et par conséquent dans les luttes des quartiers ?

Il y a eu une poussée sécuritaire presque ininterrompue ces trente dernières années, de la loi Peyrefitte de 1981 aux lois Sarkozy-Perben de 2002-2005, puis plus récemment la loi sur le renseignement, en passant par les lois Pasqua de 1986 et de 1993, Marchand de 1991, Debré de 1997 et Vaillant de 2001... De 2002 à 2008, ce ne sont pas moins de trois nouveaux textes sécuritaires par an qui sont votés. Chacun de ces textes a fait reculer les libertés pour tous. Mais plusieurs d'entre eux, ainsi que des déclarations politiques, ont fait en particulier des habitants des quartiers populaires « l'ennemi intérieur ». On se souvient du 20 juin 2005 aux 4 000 à La Courneuve où Sarkozy dit vouloir « nettoyer la cité au Kärcher », puis le 25 octobre 2005 à Argenteuil où il utilise le terme de « racaille ». Deux jours plus tard, Clichy-sous-Bois explose...

Depuis de nombreuses années, des politiques et de nombreux médias construisent une identité fantasmée du Noir, de l'Arabe, du musulman, du Rom et de manière plus générale des habitants des

quartiers populaires. Ils fantasment les valeurs qu'ils leur attribuent, et s'accordent en retour de prétendues valeurs occidentales. Il ne leur reste plus qu'à les hiérarchiser et à faire du choc des civilisations une prophétie autoréalisatrice.

Cette injonction à penser le monde avec cette grille, n'est en somme rien d'autre qu'un plan d'ajustement idéologique, pour diviser celles et ceux qui ont toutes les raisons de s'unir, et unir celles et ceux qui ont toutes les raisons de s'opposer. Pendant ce temps, nous payons leur crise. Les inégalités continuent de se creuser et les premières victimes de ce système restent les plus précaires, première variable d'ajustement : plus d'une personne sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté dans les quartiers populaires. Ajoutons à cela les résultats récents d'une enquête commandée par l'institut Montaigne qui montrent que les musulmans en France sont plus discriminés à l'emploi que les Noirs aux États-Unis !

Quelles conséquences positives ces révoltes ont pu avoir sur l'organisation et la structuration du mouvement social et politique dans les quartiers ? Et où en est la lutte contre les violences policières ?

Ces révoltes s'ajoutent à la longue histoire des luttes de l'immigration, du Mouvement des travailleurs arabes (MTA), en passant par la lutte des ouvriers de Poissy Talbot en 1982, où déjà Mauroy hurlait à « l'instrumentalisation religieuse », jusqu'aux révoltes de 2007 à Villiers-le-Bel. Elles structurent le champ politique, n'en déplaise aux postures dogmatiques qui ne veulent voir de luttes véritables que dans l'enceinte de l'entreprise et dans le cadre du rapport salarial. L'expérience de phagocytage et digestion de ces luttes, en particulier par la social-démocratie, fait partie de cet héritage. Entre déni et récupération, de nouvelles générations militantes émergent, et au regard de cette histoire, font de l'autonomie des luttes une exigence, non pas de forme mais de fond. C'est dans ce cadre que s'inscrit la Marche de la dignité et contre le racisme qui aura lieu à Paris ce 31 octobre. Un cadre qui regroupe des anciens marcheurs de 1983 et des collectifs récents de lutte contre les violences policières. Nous souhaitons faire de cette initiative, non pas une énième marche de militants, mais une marche de celles et ceux victimes des racismes d'État, et de tous ceux qui luttent pour une égalité effective des droits.

Propos recueillis par un correspondant

Le traitement colonial des quartiers par la répression

Le mode de répression spécifique auquel sont soumis les habitantEs des quartiers populaires peut être qualifié de « traitement colonial ».

Il repose principalement (mais pas exclusivement) sur trois institutions : la police, la justice, la prison. Dans les quartiers, la pression policière est quotidienne. Elle passe par un ensemble de pratiques, dont les formes et l'intensité de la violence varient, mais dont le paroxysme réside dans l'acte de tuer. Paroxysme dans l'intensité de la violence qui est aussi le révélateur de la nature du mode de domination spécifique des habitantEs des quartiers et de leur place dans la structure sociale d'ensemble.

Pas une bavure, un crachat !

Ce qui est communément appelé « bavure » policière n'a pourtant rien d'accidentel. Au vu du nombre de morts (plusieurs centaines en trente ans, dont une centaine depuis 2005), de leur fréquence (entre 10 et 15 personnes tuées par an en moyenne¹) et de l'impunité dont jouissent les policiers qui tuent, il s'agit là d'une pratique institutionnelle : le permis de tuer pour les « forces de l'ordre ». Ces crimes policiers, qui sont aussi largement majoritairement des crimes racistes, sont la négation institutionnelle du droit à l'existence, un crachat. Le caractère colonial de la police dans les quartiers se manifeste par le traitement des habitantEs comme étant des populations suspectes a priori, n'étant à leur place que dans leur ghetto (et encore...). La police se comporte dans un quartier comme une armée d'occupation en « territoire ennemi », et ses pratiques de « contrôle des populations » sont directement héritées de la pratique coloniale de l'État français².

Au quotidien, cela relève du harcèlement : contrôles systématiques sur le simple fait d'être en bas de chez soi ou de circuler dans le quartier (fouille au corps, violences physiques, insultes racistes, humiliations, incitations à l'« outrage », etc), interpellations, garde à vues. Les contrôles au faciès systématiques en dehors du quartier relèvent d'un traitement inégal (raciste) de la population et d'un droit inégal à l'espace public. Une proportion énorme des crimes policiers sont commis lors des interventions « banales », quotidiennes, de la police, ce qui fait planer le spectre de la mort au quotidien sur celles et ceux qui les subissent.

Justice et prison sont sœurs de la police

La menace de la prison hante aussi le quotidien, puisque l'incarcération est aussi une des conséquences possibles de ces interventions routinières. Tout un arsenal de mesures (peines plancher, récidives, politiques du chiffre, etc.) font que le nombre de prisonnierEs est en constante augmentation et qu'il est de plus en plus courant d'être incarcéré pour une petite peine... mais de le rester pour une longue durée (par la multiplication des condamnations pour des délits en prison). Il y aurait beaucoup à dire sur le fonctionnement de l'administration pénitentiaire et les conditions de détention parmi lesquels la violence et la mort ont aussi un rôle central (violences physiques, sexuelles, humiliations, suicides, « morts suspectes », etc.) avec celui de la surexploitation du travail en prison.

L'institution judiciaire pratique un droit à géométrie variable, selon qu'on habite un quartier populaire ou bien qu'on soit ex-président de la République, ministre, grand patron, policier. La « population carcérale » en atteste : vous avez bien plus de chances d'être condamné à de la prison ferme pour des délits mineurs si vous êtes descendant de colonisés, vivant dans un quartier, de classe exploitée, que si vous pratiquez l'« abus de bien sociaux » ou des détournements de fonds au sein des institutions étatiques, ou si vous êtes un patron adepte du licenciement massif.

Le permis de tuer de l'État

Cette « justice » à deux vitesses est particulièrement flagrante lorsqu'il s'agit des crimes policiers. Une minorité des responsables de ces crimes passent devant un tribunal. Ces procès se transforment en procès des victimes, se soldant trop souvent par l'acquiescement des meurtriers. Le traitement de ces affaires par l'institution judiciaire n'est pas anodine, elle révèle l'autodéfense d'un État raciste par ses propres institutions. Car, « en s'en prenant à la peine de mort, on n'attaque point une mesure punitive, on n'attaque pas des lois, mais le droit lui-même dans son origine [...]. Car, en exerçant la violence sur la vie et la mort, le droit se fortifie lui-même plus que par n'importe quel autre processus judiciaire. Mais en même temps, dans cette violence s'annonce quelque chose de pourri au cœur du droit... » 3.

Le récent procès de deux des policiers impliqués dans la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré est significatif tant par la tragique prévisibilité de son verdict que par son sens politique puisqu'il

s'agissait du crime qui a allumé le feu de la révolte de novembre 2005. Il a été prouvé lors du procès, d'une part, que les jeunes poursuivis par la police n'avaient commis aucun délit (ce qui dans le cas contraire n'impliquerait pas le rétablissement de la peine de mort, a fortiori sans procès...), et, d'autre part, que les policiers avaient conscience du risque de mort pour les trois jeunes (« s'ils rentrent sur le site EDF, je ne donne pas cher de leur peau »). Les policiers sont acquittés. Non coupables de « non-assistance à personne en danger »... La « Justice » ne s'y est pas trompée : à travers le procès de ces deux policiers, c'est l'institution policière elle-même et son permis de tuer qui étaient jugés (et par conséquent la légitimité de la révolte de novembre 2005).

Verdict : la police exerce dans les faits un droit de tuer sans procès malgré l'abolition de la peine de mort de 1981, et l'institution judiciaire valide ces pratiques. Il y a effectivement « quelque chose de pourri au cœur du droit »...

Face à l'injustice organisée et au permis de tuer, il faut imposer notre droit à l'existence. Face aux incarcérations massives, affirmer que leurs prisons sont obsolètes⁴. Face à la ségrégation spatiale, économique, juridique, scolaire, lutter pour notre droit à l'espace public, pour nos droits civiques, et pour la justice sociale.

Ernesto

1. http://atouteslesvictimes.samizdat.net/?page_id=692 et <http://www.bastamag.net/Homicides-accidents-mal..> La plupart sont des estimations - non exhaustives - puisqu'il n'existe pas de recensement officiel des « interventions des forces de l'ordre ayant entraîné la mort ». Voir aussi <http://www.bboykonsian.com> et <https://quartierslibres.wordpress.com>

2. Sur la généalogie coloniale, l'importation « endocoloniale », et les évolutions des pratiques policières, voir M. Rigouste, *l'Ennemi intérieur*, La Découverte, 2011, et *la Domination policière*, La Fabrique, 2012.

3. W. Benjamin, *Pour une critique de la violence*, cité dans D. Bensaïd, *le Pari mélancolique*, Fayard, 1997.

4. Angela Davis, *Les prisons sont-elles obsolètes ?*, Au Diable vauvert, 2014.

Oui, il existe des ghettos en France

Aujourd'hui, et depuis des décennies de « crise des banlieues », quand on parle des quartiers populaires, c'est surtout pour parler de violences...

Celles de la police ? Non, elles sont minimisées en « bavures ». Mais celles des jeunes sont propulsées à la Une des journaux. Sur cette toile de fond, toute révolte deviendra une « émeute ». La violence, pensent beaucoup de Français, c'est celle des quartiers et de leurs « populations à problèmes » - pour ne pas dire de la « racaille ». Mais l'essentiel de la violence qui frappe de plein fouet les quartiers populaires est sociale. Cette violence est pilotée et mise en œuvre par l'État. Elle produit des ghettos.

Ségrégation

Dans « nos banlieues », comme disent ces élus qui les ont abandonnées, vivent une majorité de « minorités ». Une grande partie des héritierEs Noirs et Arabes de l'indigénat colonial, encore aujourd'hui privés d'égalité. Des migrantEs discriminés par l'Europe forteresse et la préférence nationale, chère au FN et inscrite dans les lois de la République. Des précaires, premières cibles de l'austérité qui s'appuie depuis longtemps sur la discrimination. Quant aux femmes, elles y affrontent une injustice supplémentaire, et l'islamophobie les place souvent sous les retombées de l'impérialisme en métropole.

De toutes ces populations, les envoyés de l'État, même dans ses services de « protection » sociale, disent souvent qu'ils n'en peuvent plus. Comme si c'était nouveau. Ce clivage qui traverse nos villes, nos lieux d'étude et de travail, éclate de plus belle à chaque fois qu'une mesure administrative prétend l'ignorer, comme lors de regroupements d'établissements scolaires, au nom de la « mixité » ou de l'austérité. L'extrême droite dira que c'est une question d'identités, un « choc des civilisations ». Nous savons où ces champions du racisme veulent en venir. Mais il y a bien quelque chose qui sépare les jeunes des quartiers des autres : leur destin dans cette société. Nier la ségrégation n'est pas l'abolir. Pour faire de la politique avec les quartiers, il faut partir de là.

Discriminations d'État

De l'argent public a été versé pour éteindre l'incendie en 2005, mais l'austérité aggravée a vite repris. À l'école, c'est donc toujours le même tri, et même sans décrochage, la plupart sont destinés au chômage ou à la précarité. Chaque « réforme » vient approfondir l'injustice scolaire, en donnant la priorité à des « projets » locaux plombés là où les moyens manquent, avec ou sans REP. À l'austérité s'ajoutent les provocations et le flicage au nom des « valeurs morales » : de minute de silence en « charte de laïcité », les récalcitrants sont balancés au rectorat, quand ce n'est pas au commissariat.

Les coupes budgétaires ne concernent pas que l'école : les moyens manquent encore plus en dehors du temps scolaire, et la gratuité des services publics recule même pour des besoins essentiels (cantine...). Même la vie associative la plus élémentaire est menacée de disparaître. Dans les villes où le FN est déjà au pouvoir, il est trop heureux d'accélérer la casse, et la concurrence se bouscule pour lui reprendre un électorat ouvertement hostile aux oppriméEs. Dans les quartiers encore plus qu'ailleurs, austérité partout, démocratie nulle part.

Lutter pour la dignité

Alors l'étonnant, avec tout cette violence contre les quartiers populaires, c'est que les quartiers n'y répondent pas plus souvent par la violence. Mais les premierEs concernés par la ségrégation et les discriminations cherchent aussi à s'organiser, pour rouvrir la voie de luttes durables et autonomes pour l'égalité des droits. Les mouvements sociaux des quartiers populaires, le mouvement antiraciste, sont entrés dans une phase de reconstruction dont l'appel à la Marche de la dignité et contre le racisme ce samedi 31 octobre à Paris est une nouvelle étape. Le mouvement ouvrier et la gauche radicale, au vu de leurs difficultés historiques à se montrer solidaires avec eux, ont une responsabilité à répondre à l'appel, et à renouer avec les militantEs des quartiers.

Samia et Mathieu

P.-S.

* Paru dans l'Hebdo L'Anticapitaliste - 308 (22/10/2015). <http://www.npa2009.org>